

C. 50 La durée du noviciat

Le noviciat dure deux ans. L'abbé, pour une raison pastorale, peut prolonger ce temps d'un semestre. Pour que le noviciat soit valide, il faut que le novice passe douze mois dans le noviciat. En ce qui concerne les absences du monastère durant ce temps, on se conforme au canon 649 § 1 du CIC. La première profession peut être anticipée, non cependant au-delà de quinze jours.

ST 50.A. L'Abbé Général, après avoir entendu son conseil, peut dispenser de la seconde année de noviciat.

Je pense qu'aujourd'hui la tendance dans l'Ordre est de prolonger d'un an le noviciat plutôt que de le raccourcir tel que le stipule le ST.50.A. La raison évidente est due au fait que nombre de candidats n'ont pas une expérience profonde ni une grande connaissance de la foi. La période du postulat est parfois prolongé d'un an ou de deux ans, et alors le processus de maturité du novice requiert autant de temps que proposé dans la Constitution, c'est-à-dire, deux ans et demi.

Ceci est aussi mentionné dans la dernière phrase de la Ratio n°29 :

29. Le noviciat est un temps d'intégration personnelle de la vie cistercienne. Par la prière, l'ascèse, le progrès dans la connaissance de soi et la participation à la vie de la communauté, les novices font une expérience personnelle plus profonde de ce qu'implique la vie selon la conversatio cistercienne. Ils doivent continuer leur développement humain et spirituel et grandir dans une relation personnelle avec le Christ.

La relation personnelle du novice avec le Christ, qui n'est pas seulement basée sur les sentiments mais sur une connaissance amoureuse de sa personne et de ses actes. L'ouverture et la relation de confiance avec le maître (sse) des novices et le supérieur requiert aussi la capacité de se faire confiance, le développement d'une acceptation réaliste et un amour pour toutes les sœurs, spécialement les autres du noviciat, ce qui requiert temps et patience.

Le programme des études monastiques qui commence au noviciat est normalement prévu sur une période de trois ans.

Le cycle des études au noviciat (Ratio 32)

La Ratio énumère les sujets qui sont présentés: Ecriture Sainte, et en particulier les Psaumes; la liturgie, spécialement la Liturgie des Heures, avec des cours pratiques pour le chant et la lecture; la Règle de St Benoît; l'Histoire Monastique et la Spiritualité, spécialement le Patrimoine Cistercien; des instructions sur la Prière et la Lectio, sur les Vœux et sur le sens de la Vie Religieuse; une introduction au Mystère Chrétien, à la Doctrine Chrétienne, aux Constitutions et aux Statuts de l'Ordre.

Ces cours sont fondamentaux et il faudrait y ajouter la Catéchèse et la Philosophie, même si ce dernier peut être une matière pour les jeunes profès puisqu'ils doivent étudier la Patrologie.

Toutefois, la formation pour acquérir la 'pensée du Christ' est un des plus grands défis.

Pour ces thèmes, qui sont particulièrement en lien avec notre vie monastique, il est souvent difficile de trouver des professeurs, et donc il est recommandé de préparer des membres de nos communautés pour l'enseignement.

J'apprécie beaucoup le travail de Sr Marie du Val d'Igny qui fait circuler les nouvelles et les documents en lien avec la formation dans notre Ordre.

Ne serait-il pas possible de préparer des professeurs qui pourraient venir dans nos monastères pour aider au programme de formation ?